



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET



KPMG SA
2 Avenue Gambetta, Tour Egho
92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Société d'Infrastructures Gazières

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Société d'Infrastructures Gazières

Société par actions simplifiée

RCS : 532 900 552 R.C.S. Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Société d'Infrastructures Gazières,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Société d'Infrastructures Gazières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Point clé de notre audit : Valorisation des titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2024, la société NaTran est consolidée par mise en équivalence comme décrit dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés pour un montant de 2 620 M€.

Des tests de dépréciation sont réalisés sur base de la valeur recouvrable des titres mis en équivalence. Comme indiqué en note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés, pour s'assurer de la valeur recouvrable des titres, la société s'appuie, entre autres, sur une expertise extérieure périodique. Cette expertise, qui détermine une fourchette de valorisation, repose sur des hypothèses économiques et fait référence à l'historique des états financiers. Les hypothèses de valorisation intègrent les comptes consolidés de NaTran au 31/12/2024, des projections de flux de trésorerie actualisés avec différentes hypothèses de coûts de fonds propres, des comparables boursiers et l'examen des principales transactions.

Compte tenu du montant significatif des titres mis en équivalence et des estimations réalisées pour déterminer la valeur recouvrable des titres, nous avons considéré l'évaluation des titres mis en équivalence comme un point clé de l'audit.

Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des titres mis en équivalence dans les comptes consolidés de SIG, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du rapport produit par l'expert indépendant ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses économiques utilisées et données prévisionnelles sur la base des informations qui nous ont été communiquées ;
- Apprécier les principes et méthodes de détermination de la valorisation au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;
- Comparer les données utilisées dans la réalisation du test de dépréciation des titres mis en équivalence aux données sources fournies par l'expertise ;
- Apprécier le caractère approprié des informations données dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Société d'Infrastructures Gazières par vos statuts du 31 mai 2011 pour le cabinet Forvis Mazars SA et par votre assemblée générale du 15 juin 2022 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 14^e année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 3^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

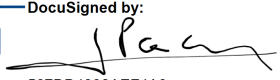
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois- Perret, le 16 juin 2025

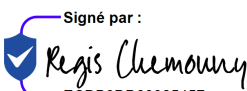
DocuSigned by:

567DD4392AEF4A8...

Jean-Claude PAULY

Associé

KPMG SA

Paris La Défense, le 16 juin 2025

Signé par :

ECDB8DD89925457...

Régis CHEMOUNY

Associé

SOCIETE INFRASTRUCTURES GAZIERES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2024

Table des matières

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	2
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	3
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (1)	3
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	4
COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LES FLUX DE TRESORERIE	4
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	5
1 DESCRIPTION DU GROUPE	5
2. BASES DE PREPARATION DES COMPTES	6
3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES APPLIQUEES PAR LA SOCIETE	7
4 TITRES MIS EN EQUIVALENCE	10
5. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	11
7. CAPITAUX PROPRES	11
8. EMPRUNTS	12
9.CHARGES FINANCIERES NETTES	12
10. RESULTAT PAR ACTION	13
11. TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES	13
12. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	13
13. SITUATION FISCALE	14
14. ENGAGEMENT HORS BILAN	15
15. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	15
16. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	15

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

En K€	Notes	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence	4	2 620 130	2 665 466	2 706 875
Autres actifs long terme				
Total Actifs non-courants		2 620 130	2 665 466	2 706 875
Clients et autres débiteurs				
Autres actifs courants		10	11	12
Equivalent de trésorerie	6	3 235	23 514	
Trésorerie	6	1 298	750	1 695
Total Actifs courants		4 543	24 275	1 707
Total Actif		2 624 673	2 689 741	2 708 582

En K€	Notes	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Capital		901 950	901 950	901 950
Primes liées au capital		592 557	592 557	592 557
Autres réserves		(3 891)	(12 005)	(3 772)
Résultats accumulés		50 942	123 560	133 471
Total Capitaux propres, part du groupe		1 541 558	1 606 062	1 624 207
Intérêts minoritaires				
Total Intérêts minoritaires				
Total des capitaux propres		1 541 558	1 606 062	1 624 207
Emprunts et dettes financières	8.1.	1 070 278	1 070 943	1 071 608
Autres passifs long terme				
Total Passifs non courants		1 070 278	1 070 943	1 071 608
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	8.1.	12 644	12 574	12 494
Fournisseurs et autres créditeurs		191	161	273
Autres passifs courants				
Total Passifs courants		12 836	12 736	12 767
Total des passifs		2 624 673	2 689 741	2 708 582
Total Passif		2 624 673	2 689 741	2 708 582

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En K€	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits de l'activité	33	39	33
Charges externes	(272)	(243)	(354)
Résultat opérationnel courant	(239)	(204)	(321)
Résultat opérationnel	(239)	(204)	(321)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2 959	2 230	107
Juste valeur des instrument financiers			
Coût de l'endettement financier brut	(25 173)	(25 184)	(25 247)
Coût de l'endettement financier net	(22 214)	(22 954)	(25 140)
Résultat avant impôt	(22 453)	(23 158)	(25 461)
Impôt sur les bénéfices		100	
Résultat après impôt	(22 453)	(23 057)	(25 461)
Résultat des sociétés mises en équivalence	119 402	157 458	184 423
Résultat net total	96 948	134 401	158 962
Part du groupe	96 948	134 401	158 962
Part des minoritaires			
Résultat par action (en euros)	1,07	1,49	1,76
Résultat dilué par action (en euros)	1,07	1,49	1,76

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (1)

En K€	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	96 948	134 401	158 962
Actifs détenus en vue de la vente			
Couverture de flux de trésorerie	(23)	(173)	(186)
Impôt différé sur actifs financiers disponibles à la vente			
Eléments recyclables au compte de résultat	(23)	(173)	(186)
Pertes et gains actuariels	13 373	(9 117)	103 665
Impôt différé sur pertes et gains actuariels	(3 453)	2 354	(26 766)
Eléments non recyclables au compte de résultat	9 920	(6 763)	76 899
Autres éléments du résultat global	9 897	(6 936)	76 713
Résultat global	106 845	127 465	235 675
Part du groupe	106 845	127 465	235 675

- (1) Les données recueillies de NaTran (GRTGaz) sont en millions d'euros. Des jeux d'arrondis peuvent conduire à des écarts non significatifs au niveau de certains soldes ou de certaines variations.

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves groupe	Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe
31-déc-21	901 950	592 557	(83 259)	120 620	1 531 868
Autres éléments du résultat global			76 713		76 713
Résultat net de la période				158 962	158 962
Total des pertes et profits de la période			76 713	158 962	235 675
Dividendes versés				(146 111)	(146 111)
Autres variations			2 774		2 774
31-déc-22	901 950	592 557	(3 772)	133 471	1 624 207
Autres éléments du résultat global			(6 936)		(6 936)
Résultat net de la période				134 401	134 401
Total des pertes et profits de la période			(6 936)	134 401	127 465
Dividendes versés				(144 312)	(144 312)
Autres variations			(1 297)		(1 297)
31-déc-23	901 950	592 557	(12 005)	123 560	1 606 062
Autres éléments du résultat global			9 897		9 897
Résultat net de la période				96 948	96 948
Total des pertes et profits de la période			9 897	96 948	106 845
Dividendes versés				(169 567)	(169 567)
Autres variations			(1 782)		(1 782)
31-déc-24	901 950	592 557	(3 891)	50 942	1 541 558

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En K€	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	96 948	134 401	158 962
Elim. du résultat des mises en équivalence	(119 402)	(157 458)	(184 423)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(22 453)	(23 057)	(25 461)
Elim. du coût de l'endettement financier net	25 173	25 184	25 247
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 720	2 127	(214)
Incidence des variation de BFR	30	(111)	(191)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	2 750	2 016	(405)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles			(4 177)
Incidences des variations de périmètre			
Dividendes reçus	172 854	190 633	165 939
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	172 854	190 633	161 762
Augmentation de capital			
Emission d'emprunts			
Remboursement d'emprunts			
Intérêts financiers nets versés	(25 768)	(25 768)	(22 519)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	(169 567)	(144 312)	(146 116)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(195 335)	(170 080)	(168 635)
Variation de la trésorerie	(19 731)	22 569	(7 279)
Trésorerie d'ouverture	24 264	1 695	8 973
Trésorerie de clôture	4 533	24 264	1 695

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Informations complémentaires			
Intérêts courus non versés	12 644	12 574	12 494

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 DESCRIPTION DU GROUPE

1.1. DESCRIPTION DU GROUPE

La société qui a une activité de holding a pris une participation de 25% dans la société NaTran (ex-GRTgaz) en date du 12 juillet 2011. NaTran a une activité de gestion du transport de gaz en France et supervise la gestion de réseaux de filiales de ENGIE en Europe. La société détient des infrastructures (gazoducs, réseaux d'interconnexion, stations de compression). Cette acquisition d'un montant de 1 360 millions d'euros a été financée par deux augmentations de capital - 658 millions d'euros le 5 juillet 2011 et 202 millions d'euros le 27 septembre 2017 - et par l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant initial de 500 millions d'euros à échéance du 12 juillet 2018 refinancé par l'émission d'un nouvel emprunt obligataire d'un montant nominal de 586 millions d'euros à échéance du 12 juillet 2029.

La société a acquis 17,8% du capital de la société Elengy pour un montant de 185 millions d'euros en date du 3 février 2020. Elengy a une activité de transport et de stockage de GNL (gaz naturel liquéfié). Cette acquisition a été financée d'abord par un compte courant de sa société mère, puis par une augmentation de capital d'un montant global de 100 millions d'euros et par l'émission d'un prêt obligataire de 79 millions d'euros à échéance du 12 juillet 2029.

Le 22 décembre 2021, la société a apporté les 17,8% du capital de la société Elengy à NaTran, et a acheté des titres de NaTran pour un montant de 1.121,3 millions d'euros, faisant passer sa participation de 24,84% à 38,6%. Cette acquisition a été financée par une augmentation de capital d'un montant de 722 millions d'euros et un emprunt obligataire de 402 millions d'euros.

Il n'y a pas eu de mouvements significatifs en 2024 eu égard au périmètre de 2023 et de 2022 tel que décrit précédemment.

La société GRTgaz a changé de nom au 30 janvier 2025 pour désormais s'appeler NaTran.

Les comptes présentés portent sur un exercice de 12 mois et les chiffres présentés sont en millier d'euros.

1.2. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Entreprises	Date d'établissement des comptes	Siège	Activité	Intérêts 31/12/2024	Intérêts 31/12/2023	Intérêts 31/12/2022
SIG S.A.	31/12/2024	4 Promenade Cœur de Ville 92130 Issy les Moulineaux	Holding	Société-mère	Société-mère	Société-mère
NATRAN	31/12/2024	6, rue Raoul Nordling 92270 Bois Colombes	Infrastructure gazière	ME 38,6 %	ME 38,6 %	ME 38,6 %
Elengy		11, avenue Michel Ricard 92270 Bois Colombes	Stockage et transport GNL			

ME : Mise en équivalence

La durée d'exercice des sociétés du périmètre de consolidation est de 12 mois. Les données recueillies de NaTran sont issues d'états financiers consolidés établis en millions d'euros. Des jeux d'arrondis peuvent conduire à des écarts non significatifs au niveau de certains soldes ou de certaines variations, les comptes de SIG étant établis en milliers d'euros.

2. BASES DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés de la société (incluant les notes ci-après) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne ("UE"). La société a appliqué les IFRS adoptées par l'UE pour les exercices 2024, 2023 et 2022.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application de normes et interprétations dont la mise en œuvre n'est pas obligatoire en 2024.

SIG n'est pas considéré comme une entité d'investissement au regard de l'ensemble des critères définis par IFRS 10. Les critères pris en compte par la société sont les suivants :

- SIG a un investissement dans une seule société à l'origine,
- SIG ne fournit pas de service de gestion d'investissement,
- SIG n'évalue pas exclusivement son investissement sur la base de la juste valeur de sa participation.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis par la société et arrêtés par le conseil d'administration le 5 juin 2025. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires de la société lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

2.1. NOUVELLES NORMES ET AMENDEMENTS APPLIQUES DE MANIERE OBLIGATOIRE EN 2024

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2024 sont sans impact sur les comptes consolidés de SIG 31 décembre 2024.

Elles concernent principalement :

- **Amendements à IAS 1** – Informations à fournir sur les passifs et actifs courants et non courants
- **Amendements à IFRS 16** – Comptabilisation des obligations locatives dans le cadre de la vente et de la cession-bail
- **Amendements à IAS 12** – Impôt différé lié aux actifs et passifs issus d'une transaction unique
- **Amendements à IFRS 17** – Clarifications sur l'application de certains principes relatifs aux contrats d'assurance

2.2. NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS PUBLIES PAR L'IASB ET NON ENCORE APPLIQUES PAR LA SOCIETE

SIG n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient la concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2024 :

- **IFRS 18 (en cours d'élaboration)** – Réforme de la présentation des états financiers
- **Amendements à IFRS 9 et IFRS 7** – Classification des passifs financiers et obligations d'informations sur les risques
- **Amendements à IAS 21** – Traitement des variations des taux de change dans les transactions multidevises
- **Amendements à IFRS 10 et IAS 28** – Traitement comptable des transactions entre une entreprise mère et ses filiales ou coentreprises
- **Amendements à IFRS 15** – Clarifications sur la reconnaissance du chiffre d'affaires pour certains types de contrats complexes

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces dispositions est en cours. Cependant, ces amendements ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles de SIG.

SIG étudie également les impacts et conséquences pratiques des décisions définitives de l'IFRS IC prises en 2024 qui ne devraient pas être significatifs. Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles de SIG.

3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES APPLIQUEES PAR LA SOCIETE

3.1. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1.1. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les activités de la société et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement une influence notable.

La filiale est comptabilisée par mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'influence notable est exercée par la société, en l'occurrence la date de prise de participation dans la filiale. Elle sort du périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle l'influence notable cesse d'être exercée.

3.1.1.1. Méthode de la mise en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est comptabilisée initialement au coût, puis la valeur comptable de la participation est augmentée ou diminuée de la quote-part de l'investisseur dans le résultat net de l'entité détenue après la date d'acquisition (IAS28R.10).

La quote-part de l'investisseur dans le résultat net de l'entité est comptabilisée dans le résultat net de l'investisseur, sur une ligne spécifique du compte de résultat.

Des ajustements de la valeur comptable de la participation peuvent également être nécessaires, au titre :

- des distributions reçues de l'entité détenue (dividendes...) ;
- de la quote-part de l'investisseur dans les variations des autres éléments du résultat global de l'entité détenue, comptabilisée dans les autres éléments du résultat global de l'investisseur.

Les autres variations enregistrées directement dans les capitaux propres comme les effets d'une transaction entre actionnaires dans une société contrôlée ne sont pas directement traités par l'IAS 28, mais sont prises en compte dans la valorisation de la ligne titres mis en équivalence.

3.1.2. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour les montants d'actifs et de passifs, de charges et de produits comptabilisés, et la présentation des actifs et passifs éventuels ou la production d'information en juste valeur. Les éléments significatifs liés à ces estimations comprennent en particulier une information sur la juste valeur de la dette. Les montants réels peuvent se révéler différents de ces estimations.

3.1.3. Incidence de la guerre entre l'Ukraine et la Russie sur la situation au 31 décembre 2024

Les incidences potentielles portent principalement sur la société mise en équivalence. Ainsi, en ce qui concerne NaTran, il n'a pas été identifié d'indicateur potentiel de perte de valeur sur les actifs non financiers détenus. Les autres risques liés aux pertes de crédit attendu et à l'évaluation des provisions font l'objet d'une attention particulière au niveau du management de NaTran et incidemment de son actionnaire SIG.

3.1.4. Présentation de l'état de la situation financière consolidée

L'état de la situation financière consolidée présente les actifs et passifs de la société en fonction de leur caractère courant ou non courant. Un actif ou un passif est classé en courant lorsque la société s'attend à réaliser cet actif ou à régler ce passif dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

3.1.5. Actifs et passifs financiers

3.1.5.1. Actifs financiers

Principe comptable

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont comptabilisés et valorisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par résultat.

- Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie se compose d'un solde bancaire et de valeurs mobilières de placement qui sont libellés en euros et comptabilisés à la juste valeur par résultat.

3.1.5.2. Passifs financiers

Principe comptable

Les passifs financiers sont comptabilisés soit en passifs au coût amorti pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers, et les autres passifs financiers, soit en passifs évalués à la juste valeur par résultat pour les instruments financiers dérivés ou pour les passifs financiers désignés comme tels.

- Les dettes financières enregistrées au coût amorti.

Les dettes financières au coût amorti comprennent trois emprunts obligataires à taux fixe. La société applique la méthode des taux d'intérêt effectifs pour calculer la charge d'intérêt de ses passifs financiers. Les frais d'émission d'emprunt et les primes d'émission ou de remboursement sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif.

La méthode des taux d'intérêt effectifs consiste à étaler la charge d'intérêt et la prime d'émission ou de remboursement en utilisant un taux d'intérêt cohérent pour actualiser la série de flux de trésorerie sur la durée de vie prévue du passif financier. La société ne révalue pas ses emprunts à la juste valeur.

3.1.6. Provisions, passifs et actifs éventuels

3.1.6.1. Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont soit des obligations potentielles, soit des obligations existantes qui ne respectent pas les critères de reconnaissance des provisions définis ci-dessus.

Même si les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière de la société, ils sont mentionnés en notes annexes aux états financiers consolidés lorsqu'ils sont significatifs.

3.1.6.2. Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont comptabilisés dès qu'ils sont virtuellement certains. Ils sont indiqués en notes annexes aux états financiers lorsqu'un avantage économique significatif est probable.

Aucune provision, aucun passif ou actif éventuels, n'ont été identifiés au cours de l'exercice.

3.1.7. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat se compose de l'impôt courant et de l'impôt différé. L'impôt exigible est calculé en utilisant les taux d'impôts applicables à la fin de l'exercice.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Cette approche compare la valeur comptable d'un actif et d'un passif et sa valeur fiscale. Si la différence affecte le résultat comptable ou le résultat fiscal sur des périodes différentes, un impôt différé passif ou actif est comptabilisé à hauteur de la charge ou du produit d'impôt différé comptabilisé dans l'état du résultat global.

Un impôt différé actif pour pertes fiscales reportables n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que la société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces pertes fiscales reportables pourront être imputées. A la date de clôture de l'exercice, il n'y a pas de perspectives de résultat fiscal positif dans un avenir proche.

3.1.8. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période, le cas échéant, après déduction du nombre moyen d'actions propres.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période. Il n'y a pas d'instrument de dilution du capital. Par conséquent, le résultat de base et le résultat dilué par action sont identiques.

Le capital est composé de 90.194.959 actions.

3.2. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

3.2.1. Comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers sont enregistrés à leur juste valeur sauf indication contraire (voir note 12. "Juste valeur des instruments financiers").

3.2.2. Gestion des risques

La société est exposée à certains risques liés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques et les principes de gestion de la société pour les réduire sont énumérés ci-après :

3.2.2.1. Risques de marché

La société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt dans la mesure où sa dette est entièrement à taux fixe. Par ailleurs, elle n'est pas directement exposée au taux de change dans la mesure où elle détient une participation dans une société française dont l'activité s'exerce principalement en France et dans la zone Euro.

3.2.2.2. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier manquerait à ses obligations contractuelles. Pour la société, ce risque provient de la valeur de sa participation dans la filiale mise en équivalence NaTran et de la capacité de cette participation à générer des dividendes suffisants pour couvrir les charges financières liées au financement de son acquisition. L'activité de NaTran comporte des risques liés au respect de la législation Française et Européenne, aux autorisations administratives d'exploitation, à l'occupation du domaine public, à la régulation des tarifs de transport du gaz, aux obligations pouvant lui être fait en matière d'investissement, à l'environnement et la pollution, et à la défaillance possible de son réseau.

3.2.2.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la société éprouve des difficultés à honorer ses dettes et autres obligations lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Pour des informations sur le risque de liquidité, voir les notes 6 « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et 8.2 « Echancier des emprunts ».

4 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

	31/12/2022	Résultat	Autres éléments du résultat global	Distribution	Variations de pourcentage de détention	Variations de périmètre	Autres	31/12/2023
NATRAN	2 706 875	157 458	-6 931	-190 633	-1 780		477	2 665 466
	2 706 875	157 458	-6 931	-190 633	-1 780	0	477	2 665 466
	31/12/2023	Résultat	Autres éléments du résultat global	Distribution	Variations de pourcentage de détention	Variations de périmètre	Autres	31/12/2024
NATRAN	2 665 466	119 402	9 897	-172 854	665		-2 446	2 620 130
	2 665 466	119 402	9 897	-172 854	665	0	-2 446	2 620 130

4.1. COUT D'ACQUISITION DES TITRES

4.1.1. NaTran

La société a pris une participation initiale de 25% dans la société NaTran (ex-GRTgaz) pour un montant de 1.156.032 milliers d'euros. A la suite de l'apport des titres Elengy à NaTran et l'acquisition de titres complémentaires en décembre 2021, d'augmentations de capital réservée aux salariés intervenues entre les exercices 2012 et 2022, et des rachats d'actions propres par NaTran intervenus entre les exercices 2018 et 2022, le pourcentage de détention est de 38,63% (arrondi).

Le coût d'acquisition correspond au prix d'acquisition augmenté des coûts directs liés à l'acquisition. Le goodwill est d'un montant de 1.297.933 K€ à la clôture de l'exercice identique à celui du 31 décembre 2023. Il est inclus dans le montant des titres mis en équivalence.

Informations financières résumées

NaTran (sur la BASE d'états consolidés en IFRS)

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Total Actifs non-courants	9 064	9 212	9 348
Total Actifs courants	1 050	1 189	1 319
Total Actif	10 114	10 401	10 667
Total Passifs non courants	5 269	5 532	5 772
Total Passifs courants	1 422	1 327	1 243
Total Passif	6 691	6 859	7 015
Actif net part du groupe	3 423	3 542	3 652
Quote part de la société dans les capitaux propres	1 322	1 367	1 409
(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Chiffres d'affaires	2 471	2 623	2 535
Résultat net part du Groupe	309	408	478
Quote part de la société dans le résultat	119	158	184
Autre éléments du résultat global	26	(18)	199
Quote part de la société dans les autres éléments du résultat global	10	(7)	77

4.2. VARIATION DES POURCENTAGES DE DETENTION

Les variations de pourcentage de détention reprennent la quote-part des variations enregistrées directement dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence conformément à la méthode indiquée au paragraphe 3.1.1.1.

La variation de pourcentage de détention concernant NaTran reflète notamment l'impact sur les capitaux propres de NaTran de l'acquisition d'actions propres.

4.3. VALEUR RECOUVRABLE DES TITRES

Pour s'assurer de la valeur recouvrable des titres, la société s'appuie, entre autres, sur une expertise extérieure périodique. Cette expertise, qui détermine une fourchette de valorisation, repose sur des hypothèses économiques et fait référence à l'historique des états financiers.

Les hypothèses de valorisation sont basées sur les estimations de distributions aux actionnaires. Elles intègrent les comptes consolidés de NaTran à la date de clôture, des projections de flux de trésorerie central, des comparables boursiers et l'examen des principales transactions.

Les prévisions budgétaires tiennent compte :

- Des prévisions d'investissement du plan d'affaire long terme.
- Des prévisions d'inflation (de 2.2 % à 2.0 % sur le long terme) contre 2.7 % à 2.0 % retenues en 2023), de croissance et d'évolution de la rémunération de la BAR (base d'actif régulé) pour les recettes.
- Des prévisions d'évolution des coûts d'endettement sur la base de projection de l'OAT 10 ans et d'un spread constant de 192 points de base identiques aux hypothèses retenues lors de la clôture du 31 décembre 2023.
- Un taux sans risque à 2.9 % contre un taux de 2.7% retenu en 2023 lors de la clôture du 31 décembre 2023.
- La mise à jour des hypothèses fiscales (suppression de la taxe de 3% sur les dividendes, taux d'IS de 25,8 %, évolution de la déductibilité des charges financières). Ces hypothèses sont identiques à celles retenues lors de la clôture du 31 décembre 2023.

5. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le détail du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est présenté ci-dessous :

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie	3 235	23 514	
Soldes bancaires	1 298	750	1 695
Total	4 533	24 264	1 695

7. CAPITAUX PROPRES

7.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital de la Société (entièrement libéré) est divisé en 90.194.959 actions d'une valeur nominale de 10,00 euros chacune.

7.2. DIVIDENDES DISTRIBUES

	Montant réparti (en millier d'euros)	Dividendes net par action (en euros)
Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022	146 116	1,62
Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023	144 312	1,60
Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024	169 567	1,88

Le dividende par action est déterminé en divisant le dividende distribué par le nombre moyen d'action.

8. EMPRUNTS

8.1. DETAIL DES EMPRUNTS

Le détail du poste Emprunts est présenté ci-dessous

	31/12/2022	31/12/2023	Augmentation	Remboursement	Autres	31/12/2024
Emprunts obligataires - non courants	1 071 608	1 070 943			-665	1 070 278
Intérêts courus sur emprunts - non courants						
Empunts non courants	1 071 608	1 070 943			-665	1 070 278
Emprunts obligataires - courants						
Intérêts courus sur emprunts - courants	12 494	12 574	25 768	-25 768	70	12 644
Empunts courants	12 494	12 574	25 768	-25 768	70	12 644
Total Emprunts	1 084 102	1 083 518	25 768	-25 768	-595	1 082 923

8.2. ECHEANCIER DES EMPRUNTS

L'ensemble des émissions obligataires est à plus d'un an après la date de clôture des comptes. Les obligations émises sont à échéance du 12 juillet 2029 et à échéances du 12 juillet 2033.

8.3. JUSTE VALEUR DE L'EMPRUNT

Les emprunts obligataires ont été comptabilisés pour leur valeur nominale nette des frais d'émission que la société a considérée comme étant la juste valeur à la date de comptabilisation, comme décrit dans la note 3.1.4.2. "Actifs et passifs financiers enregistrés au coût amorti". Le taux d'intérêt effectif de l'emprunt de 586 millions est de 2,72%, le taux d'intérêt effectif de l'emprunt complémentaire de 79 millions est de 1,82% et le taux d'intérêt effectif de l'emprunt de 402 millions est de 1,917%.

La juste valeur des emprunts à la date de clôture a été estimée à la somme des cash-flows restant à payer au 31 décembre 2024 compte tenu de leurs échéances (juillet 2029 et juillet 2033), revalorisé pour chaque décaissement futur (échéance) à date selon la méthode suivante :

- Un spread fixe de 192 points de base, identique à celui utilisé lors de l'évaluation des titres de NaTran par la société mandatée en tant que valorisateur de la participation détenue par SIG dans NaTran.
- Auquel on ajoute le taux sans risque (données Banque de France au 31 décembre 2024) pour chaque échéance de décaissement.

9. CHARGES FINANCIERES NETTES

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Coût de l'endettement financier brut	(25 173)	(25 184)	(25 247)
Total	(25 173)	(25 184)	(25 247)

10. RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Numérateur (en millier d'euros)			
Résultat net part du groupe	96 948	134 401	158 962
Dénominateur (en milliers d'actions)			
Nombre moyen d'actions en circulation	90 195	90 195	90 195
Effet des instruments dilutifs			
Plan d'actions gratuites			
Plan d'option de souscription et d'achats d'actions			
Nombre moyen d'actions en circulation diluées	90 195	90 195	90 195
Résultat net part du groupe par action	1,07	1,49	1,76
Résultat net part du groupe par action dilué	1,07	1,49	1,76

11. TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

La société mère est la Holding d'Infrastructures Gazières.

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Coût de l'endettement financier	9	(25 173)	(25 184)	(25 247)
Autres produits financiers				
Total		(25 173)	(25 184)	(25 247)
(En milliers d'euros)	Note	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Clients et autres actifs	5			
Total actifs courants				
TOTAL DES ACTIFS				
(En milliers d'euros)	Note	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	8.1	1 070 278	1 070 943	1 071 608
Total passifs non courants		1 070 278	1 070 943	1 071 608
		31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires part à moins d'un an	8.1	12 644	12 574	12 494
Autres passifs courants				100
Total passifs courants		12 644	12 574	12 594
TOTAL DES PASSIFS		1 082 923	1 083 518	1 084 202

11.1. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net correspond aux intérêts de l'emprunt obligataire souscrit par les actionnaires de la société.

11.2. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Les obligations émises par la société ont été acquises par les actionnaires de la société ou leurs filiales pour leur montant total.

12. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

12.1. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR

Les actifs comptabilisés à la juste valeur correspondent à la trésorerie et équivalents de trésorerie :

- Un solde de compte bancaire pour 1 298 milliers d'euros.

Il n'y a pas de passif comptabilisé à la juste valeur.

12.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers de la société et leur juste valeur.

	31/12/2024		31/12/2023		31/12/2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts obligataires - non courants	1 070 278	987 207	1 070 943	950 529	1 071 608	889 840
Total Passifs non courants	1 070 278	987 207	1 070 943	950 529	1 071 608	889 840
Emprunts obligataires, part à moins d'un an	12 644	12 644	12 574	12 574	12 494	12 494
Fournisseurs et autres créditeurs	191	191	161	161	273	273
Autres passifs courants						
Emprunts courants	12 836	12 836	12 736	12 736	12 767	12 767
Total Emprunts	1 083 114	1 000 043	1 083 679	963 265	1 084 375	902 606

La méthode utilisée pour le calcul de la juste valeur des emprunts obligataires est décrite à la note 8.3

La valeur comptable des créances et autres actifs, des dettes fournisseurs et des autres passifs est généralement égale à leur juste valeur du fait de la courte période qui sépare leur reconnaissance comptable et leur réalisation (dans le cas d'actifs) ou leur règlement (dans le cas de passifs).

13. SITUATION FISCALE

13.1. EFFET NET DES IMPOTS SUR LES RESULTATS

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Charge d'impôts courant			100	
Produits et charges d'impôt différés				
Impôt sur le résultat			100	

13.2. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOTS THEORIQUE ET LA CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'impôt		25,00%	25,00%
Résultat avant impôt		96 948	134 401
Annulation de la charge d'impôt			(100)
Annulation de la quote-part dans les résultats nets des sociétés		(119 402)	(157 458)
Résultat avant impôt		(22 453)	(23 158)
Impôt théorique		5 613	5 789
Réintégration des frais financiers		(5 526)	(5 526)
Quote part de frais et charges		(2 161)	(2 383)
Déduction des déficits reportables non activés			
Frais acquisition des titres		227	227
Autres		(31)	(137)
Déficits activés		1 877	2 029
Déficits non activés			
Impôt comptabilisé		0	0

13.3. ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES NON RECONNUS AU BILAN

Les déficits reportables n'ont pas été activés en raison de l'absence de perspective de bénéfice fiscal. Le déficit restant à reporter était de 246.970 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et de 261.566 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

14. ENGAGEMENT HORS BILAN

Les titres NaTran font l'objet d'un nantissement de premier rang au profit des porteurs des emprunts obligataires pour un montant total en principal de 1.068.000.000 euros au titre des obligations émises majorées de tout montant en principal au titre des obligations supplémentaires qui pourraient être émises ainsi que tous les intérêts, intérêts de retard, frais, commissions et accessoires au titre des obligations.

15. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun autre événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes au 31 décembre 2024.

16. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés sur l'exercice pour la certification des comptes se répartit comme suit :

En euros	Certification des comptes	Autres services
KPMG	39 474	14 606
Forvis MAZARS	39 474	14 606
TOTAL	78 948	29 212